

«Payerne n'a pas perdu d'argent dans S3»

Broye · La syndique Christelle Luisier s'explique sur la restitution, en 2015 à la start-up, d'un acompte pour la réservation d'un terrain.

En 2014, Swiss Space Systems Holding SA (S3) souhaite acheter un terrain de 26 900 m sur l'aéropôle pour y accueillir un spacesport. Une sorte d'aéroport de l'espace pour envoyer les navettes spatiales dans la stratosphère depuis le dos de gros Airbus. La société a versé 1,1 million de francs à la commune en guise d'acompte, somme qui a été restituée à la start-up en 2015. Image: LDD

La Commune de Payerne a-t-elle perdu de l'argent dans la déconfiture de Swiss Space Systems (S3)? «Pas un franc n'a été sorti de la caisse communale pour S3 et nous n'avons rien perdu», rétorque la syndique Christelle Luisier, revenant sur une information de la RTS annonçant, mercredi, une perte de 1,2 million de francs pour la collectivité payernoise. Il s'agit en fait d'un acompte remboursé à S3 l'an dernier par la Commune alors que la start-up était déjà en difficulté.

La genèse remonte à 2014. Swiss Space Systems Holding SA est alors au zénith et souhaite acheter un terrain de 26 900 m² sur l'aéropôle. Cette parcelle devait accueillir un spacesport. Une sorte d'aéroport de l'espace pour envoyer les navettes spatiales dans la stratosphère depuis le dos de gros Airbus. Le projet, devisé à 70 millions, comprend un espace ouvert au public avec, entre autres, un restaurant et un musée. Le projet enthousiasme la région. La Commune de Payerne et S3 s'entendent sur une vente à terme conditionnelle.

Valeur totale de 5,6 millions

La valeur totale de ce terrain communal convoité est de 5,6 millions. «Lors de la conclusion de la vente à terme conditionnelle, un acompte de 1,1 million a été versé par S3»,

explique la syndique. Quand la start-up a indiqué avoir des problèmes de liquidités dans le courant de l'été 2015, elle a approché la Commune pour récupérer son argent en attendant de revenir à meilleure fortune. Alors que la vente avait fait l'objet d'un préavis approuvé par le Conseil communal, la restitution de l'argent a été acceptée en toute discrétion. Secret des affaires oblige.

Unanimité

Une séance a eu lieu en présence de la Municipalité, des membres des Commissions de gestion et des finances ainsi que des représentants des partis politiques et du bureau du Conseil communal. A l'unanimité, tous ont soutenu la décision de l'Exécutif de rembourser l'acompte. «C'était une manière de soutenir une start-up qui avait besoin d'un coup de main», commente Christelle Luisier. «Dans l'hypothèse où le contrat de vente allait s'exécuter, le montant total du prix de vente aurait alors dû être payé à la Commune», poursuit l'élue.

«Or le contrat n'a pas pu être exécuté, de sorte que la Commune est restée propriétaire du terrain. L'acompte a été rendu. Pour la Commune il n'y a dès lors ni manque à gagner ni perte», conclut-elle. Il n'en va pas de même pour le Canton, qui a accordé 500 000 francs – pris sur le Fonds de lutte contre le chômage – à l'entreprise aérospatiale dont la situation financière est critique. Le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois doit statuer tout prochainement sur le maintien ou non de l'ajournement de faillite de cette société. (24 heures)

(Créé: 08.12.2016, 18h38)

Seite 19vc5
Vaud

«Payerne n'a pas perdu d'argent dans S3»

Aérospatiale En 2015, la Commune a restitué à la start-up en difficulté un acompte de 1,1 million pour la réservation d'un terrain. La syndique Christelle Luisier s'explique

La Commune de Payerne a-t-elle perdu de l'argent dans la déconfiture de Swiss Space Systems (S3)? «Pas un franc n'a été sorti de la caisse communale pour S3 et nous n'avons rien perdu», rétorque la syndique Christelle Luisier, revenant sur une information de la RTS annonçant, mercredi, une perte de 1,2 million de francs pour la collectivité payernoise. Il s'agit en fait d'un acompte remboursé à S3 l'an dernier par la Commune alors que la start-up était déjà en difficulté.

La genèse remonte à 2014. Swiss Space Systems Holding SA est alors au zénith et souhaite acheter un terrain de 26 900 m² sur l'aéropôle. Cette parcelle devait accueillir un spacesport. Une sorte d'aéroport de l'espace pour envoyer les navettes spatiales dans la stratosphère depuis le dos de gros Airbus. Le projet, devisé à 70 millions, comprend un espace ouvert au public avec, entre autres, un restaurant et un musée. Le projet enthousiasme la région. La Commune de Payerne et S3 s'entendent sur une vente à terme conditionnelle.

La valeur totale de ce terrain communal convoité est de 5,6 millions. «Lors de la conclusion de la vente à terme conditionnelle, un acompte de 1,1 million a été versé par S3», explique la syndique. Quand la start-up a indiqué avoir des

problèmes de liquidités dans le courant de l'été 2015, elle a approché la Commune pour récupérer son argent en attendant de revenir à meilleure fortune. Alors que la vente avait fait l'objet d'un préavis approuvé par le Conseil communal, la restitution de l'argent a été acceptée en toute discrétion. Secret des affaires oblige. Une séance a eu lieu en présence de la Municipalité, des membres des Commissions de gestion et des finances ainsi que des représentants des partis politiques et du bureau du Conseil communal. A l'unanimité, tous ont soutenu la décision de l'Exécutif de rembourser l'acompte. «C'était une manière de soutenir une start-up qui avait besoin d'un coup de main», commente Christelle Luisier. «Dans l'hypothèse où le contrat de vente allait s'exécuter, le montant total du prix de vente aurait alors dû être payé à la Commune», poursuit l'élue. «Or le contrat n'a pas pu être exécuté, de sorte que la Commune est restée propriétaire du terrain. L'acompte a été rendu. Pour la Commune il n'y a dès lors ni manque à gagner ni perte», conclut-elle. Il n'en va pas de même pour le Canton, qui a accordé 500 000 francs – pris sur le Fonds de lutte contre le chômage – à l'entreprise aérospatiale dont la situation financière est critique. Le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois doit statuer tout prochainement sur le maintien ou non de l'ajournement de faillite de cette société.

Christian Aepli